

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/04

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), chapitres relatifs à l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables bénéficiant de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé.

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) a été refondu dans sa totalité et adopté par l'Assemblée départementale le 30 avril 2009. En raison des évolutions législatives et réglementaires récentes, il apparaît nécessaire de modifier en conséquence ce document pour intégrer les nouvelles dispositions relatives :

- aux accueillants familiaux, accueillant à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées,
- à la nouvelle procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux par appel à projet,
- au calcul de la contribution de la personne handicapée à ses frais d'hébergement.

Il doit également prendre en compte les dispositions de la loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique des majeurs, qui a créé la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) dont le dispositif relève de la compétence du Président du Conseil général.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

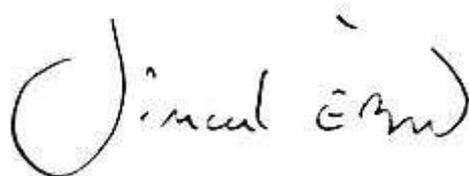
DECIDE

Article 1 : d'adopter la version modifiée du Règlement Départemental d'Aide Sociale, chapitres relatifs à l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes vulnérables dans la forme qui figure au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : le présent document prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ